

APPENDIX "AF-28-A"

PRESENTATION ON ALACHLOR

TO THE

SENATE COMMITTEE

ON

AGRICULTURE AND FORESTRY

Prepared by:

Hajo Versteeg
Chairman

Pest Management Advisory Board

June 30, 1988

1. ESTABLISHMENT OF THE PMAB

In December 1983, the federal Minister of Agriculture responded to pressures to increase public participation by announcing his intention to establish new consultative processes which would be integrated into the pesticides regulatory system. He then commissioned two communications experts to produce an external report to recommend ways of carrying out this initiative. The two consultants undertook broad-based, comprehensive discussions with individuals and organizations concerned with pesticide issues, including federal, provincial, and municipal regulatory officials, industry representatives, user groups, public advocacy and consumer groups, and academics. Their final report, entitled *Consultation in the Assessment and Registration of Pesticides*, (the *Salter Report*) was submitted in March, 1984.

The most important recommendation of the report was the establishment of the Pest Management Advisory Board (PMAB). A primary role of the PMAB would be to develop an equitable, representative consensus-building process to meet the demand for meaningful participation in the pesticides regulatory process.

In July 1985, the federal Minister of Agriculture, the Honorable John Wise announced the formation of the PMAB.

2. MANDATE AND FOCUS OF THE PMAB

In May 1986, the PMAB produced a working paper outlining its role and administrative structure. As described in the Working Paper, the mandate of the PMAB is to make recommendations to the federal Minister of Agriculture on broad policy questions of public concern relating to the pest manage-

APPENDICE «AF-28-A»

MÉMOIRE SUR L'ALACHLORE

AU

COMITÉ SÉNATORIAL

DE

L'AGRICULTURE ET DES FORÊTS

Rédigé par:

Hajo Versteeg
Président
Conseil consultatif sur la
lutte antiparasitaire

Le 30 juin 1988

CRÉATION DU CCLA

En décembre 1983, le ministre fédéral de l'Agriculture a réagi aux pressions visant à accroître la participation du public en annonçant son intention d'établir un nouveau processus de consultation devant être intégré au système de réglementation des pesticides. Il a par la suite chargé deux spécialistes en communications, extérieurs au gouvernement, de produire un rapport sur les moyens à mettre en œuvre pour mener à bien cette initiative. Les deux experts-conseils ont tenu des discussions approfondies et exhaustives avec des particuliers et des organismes préoccupés par le problème des pesticides, notamment avec des responsables des organes de réglementation fédéraux, provinciaux et municipaux, des représentants de l'industrie, des groupes d'utilisateurs, des groupes de consommateurs et de lobbying, et des universitaires. Leur rapport final, intitulé *Consultation in the Assessment and Registration of Pesticides (Salter Report)*, a été déposé en mars 1984.

La recommandation la plus importante du rapport visait la création d'un Comité consultatif sur la lutte antiparasitaire (CCLA). Face à la demande pressante du public de participer sérieusement au processus de réglementation des pesticides, l'un des premiers rôles du Comité devait être l'établissement d'un processus équitable et représentatif, et débouchant sur un consensus.

En juillet 1985, le ministre fédéral de l'Agriculture, l'honorable John Wise, annonçait la création du Comité consultatif sur la lutte antiparasitaire.

MANDAT ET OBJET

En mai 1986, le CCLA a publié un document de travail sur son rôle et sa structure administrative. Comme l'expliquent les auteurs de ce document, le CCLA a pour mandat de faire des recommandations au ministre fédéral de l'Agriculture sur la politique générale en matière de lutte antiparasitaire et d'éva-